

DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B
POLITIQUES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION

Agriculture et développement rural

Culture et éducation

Pêche

Développement régional

Transport et tourisme

**RECHERCHE POUR LA COMMISSION
AGRI - AGRICULTURE ET POLITIQUE
AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION
EUROPÉENNE AUX PAYS-BAS**

ANALYSE APPROFONDIE



DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET
DE COHÉSION

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

RECHERCHE POUR LA COMMISSION
AGRI - AGRICULTURE ET POLITIQUE
AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION
EUROPÉENNE AUX PAYS-BAS

ANALYSE APPROFONDIE

Ce document a été commandé par la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen.

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE

Guillaume Ragonnaud
Département thématique B: Politiques structurelles et de cohésion
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
E-mail: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

ASSISTANCE ÉDITORIALE

Lyna PÄRT

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: EN

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou pour vous abonner à sa lettre d'information mensuelle, veuillez écrire à l'adresse suivante: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en 2016.
© Union européenne, Janvier 2016.

Impression	ISBN 978-92-823-8646-0	doi:10.2861/77641	QA-01-16-008-FR-C
PDF	ISBN 978-92-823-8638-5	doi:10.2861/380320	QA-01-16-008-FR-N

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/supporting-analyses>

CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET
DE COHÉSION

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

RECHERCHE POUR LA COMMISSION
AGRI - AGRICULTURE ET POLITIQUE
AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION
EUROPÉENNE AUX PAYS-BAS

ANALYSE APPROFONDIE

Contenu

Cette analyse approfondie est destinée aux députés de la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen se rendant aux Pays-Bas en mars 2016. Elle donne un aperçu très concis du pays, décrit son secteur agricole et explique en détail la mise en œuvre de la nouvelle PAC de l'Union européenne pour la période 2014-2020. L'économie des Pays-Bas est ouverte, fondée sur la connaissance. Le pays figure parmi les pays les plus riches de l'Union mais se remet progressivement d'une longue récession. En ce qui concerne son secteur agricole, le principal défi des années à venir sera de concilier la croissance continue de la production et l'augmentation de la productivité avec la préservation de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	4
1. PAYS-BAS: VUE D'ENSEMBLE	5
1.1. Brève présentation du pays	5
1.2. Vue d'ensemble du système politique	7
1.3. Présidence néerlandaise de l'Union européenne	7
2. LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE AUX PAYS-BAS	9
2.1. Aperçu du secteur	9
2.2. Secteurs agricoles, en particulier le secteur des produits laitiers	12
2.2.1. Secteur néerlandais des produits laitiers	12
2.2.1. Autres secteurs agricoles	13
2.3. Les effets de l'agriculture sur l'environnement	15
2.4. Gros plan sur les échanges commerciaux	16
3. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE AUX PAYS-BAS	21
3.1. Paiements au titre de la PAC	21
3.1.1. Paiements directs	21
3.1.2. Mesures de marché	21
3.1.3. Développement rural	23
3.2. Mise en œuvre de la PAC 2014-2020	23
3.2.1. Paiements directs: un aperçu des choix nationaux	24
3.2.2. Développement rural	25
BIBLIOGRAPHIE PRINCIPALES SOURCES	29
SITES INTERNET	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1		
Carte des Pays-Bas		5
Figure 2		
PIB néerlandais (2008=100; volume, corrigé des variations saisonnières)		6
Figure 3		
Évolution des terres agricoles aux Pays-Bas		9
Figure 4		
Indicateurs sélectionnés pour le secteur agricole aux Pays-Bas, comparaison entre 2000 et 2013		10
Figure 5		
Coopératives dans le secteur agricole		11
Figure 6		
Part des différents sous-secteurs dans le complexe agroalimentaire en termes de valeur ajoutée et d'emploi (1995-2011)		11
Figure 7		
Évolution de la production laitière aux Pays-Bas (1960-2000)		12
Figure 8		
Exploitations laitières aux Pays-Bas (1984-2014)		13
Figure 9		
Bétail dans les exploitations néerlandaises (2011-2014, 1 000 animaux)		14
Figure 10		
Nombre moyen d'animaux par exploitation (2 000 = 100)		14
Figure 11		
Principales cultures arables aux Pays-Bas (2011-2014, en millions de kilos)		15
Figure 12		
Tendances pour les biens publics agroenvironnementaux aux Pays-Bas		16
Figure 13		
Importations et exportations de produits agricoles (par produit) entre les Pays-Bas et le reste de l'Union européenne et entre les Pays-Bas et les pays tiers, 2012 et 2014 (milliards d'euros)		18
Figure 14		
Les 20 produits agroalimentaires néerlandais les plus exportés (2010)		19
Figure 15		
Répartition des bénéficiaires et des paiements directs aux Pays-Bas par montant de paiements directs reçus [en milliers d'euros], exercice 2013		21
Figure 16		
Dépenses de la PAC aux Pays-Bas (premier pilier, engagements, euros)		22
Figure 17		
Restitutions à l'exportation aux Pays-Bas et dans l'Union européenne		23
Figure 18		
Distribution indicative de l'aide publique au titre du programme de développement rural néerlandais		27

1. PAYS-BAS: VUE D'ENSEMBLE

1.1. Brève présentation du pays

Les Pays-Bas, l'un des six États membres fondateurs, sont entrés dans l'Union européenne le 1^{er} janvier 1958. Ils font partie de la zone euro depuis le 1^{er} janvier 1999 et de l'espace Schengen depuis le 26 mars 1995. Dans un référendum de 2005, les électeurs néerlandais ont rejeté le projet de constitution européenne, trois jours après les Français. Le pays compte 26 députés au Parlement européen (3,5 % des députés)¹.

La capitale est Amsterdam (mais La Haye est le siège du gouvernement). Le pays est divisé en douze provinces: Drenthe, Flevoland, Frise (Friesland), Gueldre (Gelderland), Groningue (Groningen), Limbourg (Limburg), Brabant-du-Nord (Noord-Brabant), Hollande-Septentrionale (Noord-Holland), Overijssel, Utrecht, Zélande (Zeeland), Hollande-Méridionale (Zuid-Holland).

Figure 1: Carte des Pays-Bas



Source: Commission européenne

¹ PPE: 5; S&D: 3; ECR:2; ALDE:7; GUE:3; Verts/ALE: 2; ENF:4;

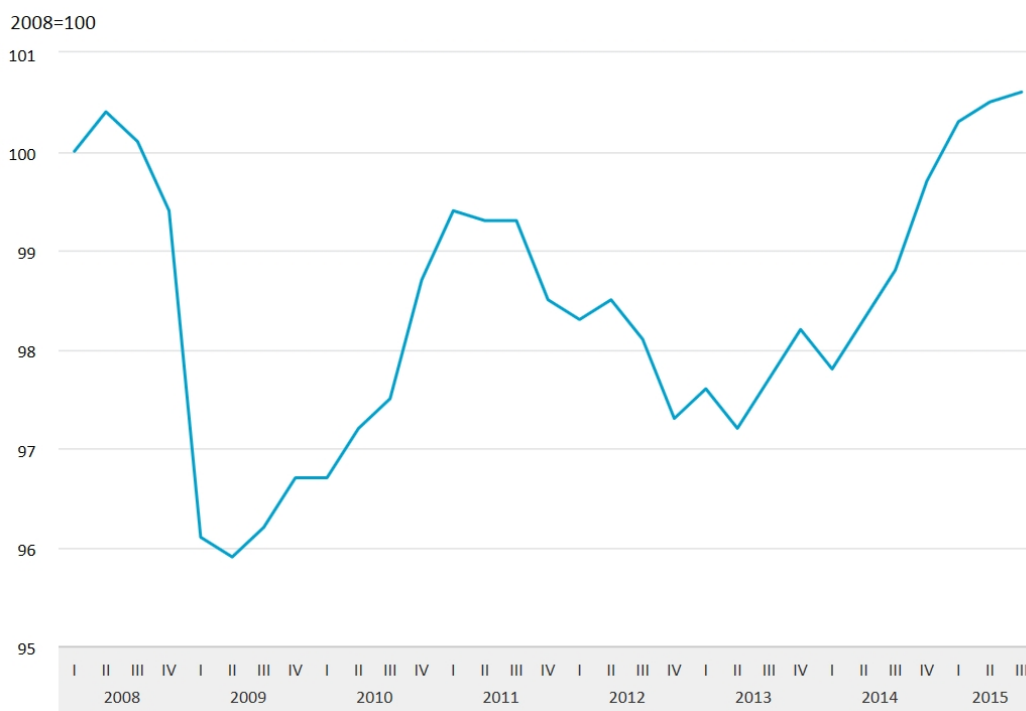
Les Pays-Bas comptaient 16,9 millions d'habitants en 2015, soit 3,3 % de la population totale de l'Union européenne. Le pays couvre 41 540 km² (dont 18,4 % d'étendues d'eau). Avec 498,4 habitants/km² (2013), les Pays-Bas sont le deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne, après Malte². Sa densité de population est proche de celle de la Corée du Sud (501 habitants/km²), et est supérieure à celle de la Chine (141), du Japon (337) et de l'Inde (381).

Le taux d'urbanisation est assez élevé, seulement 0,6 % de la population vivant dans des zones à prédominance rurale (23 % au niveau de l'Union). En outre, la moitié du territoire se situe sous le niveau de la mer, faisant de la lutte contre les inondations l'une des préoccupations majeures des Pays-Bas. En raison des changements climatiques et du développement urbain dans les zones sujettes aux inondations, le risque de submersion devrait augmenter. Le climat est tempéré et maritime; la chaleur et le froid extrêmes sont rares.

Les Pays-Bas figurent parmi les pays les plus riches de l'Union. Ils sont la 7^e économie de l'Union européenne en termes de PIB et représentent 4 % du PIB de l'Union européenne. Le PIB par habitant en SPA est 30 % plus élevé que la moyenne européenne. Le taux de chômage atteignait environ 7 % en octobre 2015 (par rapport à 9,3 % au niveau de l'Union européenne et à 10,7 % pour la zone euro). Le risque de paupérisation touche 10 % de la population, alors qu'il est de 16 % pour l'ensemble de la population européenne.

Toutefois, le pays sort petit à petit d'une longue récession. La croissance économique du pays au cours de la période 2008-2014 était négative et proche de zéro. Néanmoins, les dernières statistiques montrent que l'économie a connu une croissance pour le sixième trimestre consécutif. Le PIB est maintenant au-dessus des niveaux d'avant la récession (Figure 2). Les exportations représentent un moteur important de la reprise de l'économie néerlandaise.

Figure 2: PIB néerlandais (2008=100; volume, corrigé des variations saisonnières)



Source: Statistiques Pays-Bas, 2015.

² La densité moyenne de l'Union européenne est de 116,4 habitants au km² (2013).

1.2. Vue d'ensemble du système politique

Les Pays-Bas sont une monarchie constitutionnelle à régime parlementaire. La Constitution néerlandaise de 1848 établit un État unitaire décentralisé dont le pouvoir s'articule autour du gouvernement, du parlement et de l'administration territoriale, composée notamment des douze provinces susmentionnées et des communes (403 gemeenten).

Selon la Constitution, les ministres sont responsables des actes du gouvernement, et non le monarque, et ils doivent répondre de la politique du gouvernement devant le Parlement.

Le Parlement néerlandais est appelé "États généraux". Il est bicaméral, les deux chambres étant: le Sénat (Eerste Kamer der Staten-Generaal - non élu directement par le peuple néerlandais) et la Chambre des représentants (Tweede Kamer der Staten-Generaal).

Les élections du 12 septembre 2012 ont abouti à un renforcement du centre pro-européen. Le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) et le Parti travailliste (PvdA) ont obtenu respectivement 41 et 39 sièges sur 150 à la Chambre des représentants. Ces élections ont donné lieu à un accord de coalition entre le VVD et le PvdA.

Le gouvernement néerlandais se compose du Roi (Willem-Alexander) et des ministres. Le Conseil des ministres des Pays-Bas regroupe les ministres et les secrétaires d'État. Il compte 13 ministres et 7 secrétaires d'État, dont le Premier ministre, Mark Rutte (VVD). M. Rutte préside le Conseil des ministres et est également ministre des affaires générales. Il est Premier ministre depuis 2010 (tout d'abord sous le gouvernement Rutte-Verhagen de 2010 à 2012, et ensuite sous le gouvernement Rutte-Asscher depuis novembre 2012).

L'un des objectifs de l'accord de coalition³ est de réduire la charge réglementaire qui pèse sur le secteur agroalimentaire. Le ministre de l'agriculture est Martijn Van Dam (PvdA), qui a été nommé à ce poste le 3 novembre 2015.

Le pourcentage de population aux Pays-Bas qui fait confiance au Parlement européen est le troisième le plus élevé de l'Union européenne (entre 40 et 47 %), après la Belgique (47 %) et le Danemark⁴. Cette situation reflète un niveau relativement élevé de confiance dans les hommes politiques du pays.

1.3. Présidence néerlandaise de l'Union européenne

Les Pays-Bas ont assuré onze fois la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne entre 1960 et 2004. Le pays exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Les grands thèmes⁵ sur lesquels la présidence néerlandaise se concentrera sont les suivants: promouvoir une Union axée sur l'essentiel, qui apporte une valeur ajoutée à ce que les États membres peuvent et doivent faire eux-mêmes (améliorer la réglementation), qui stimule l'innovation et la création d'emplois (créer des emplois en tant que grande

³ Disponible sur <https://www.government.nl/government/contents/coalition-agreement/sustainable-growth-and-innovation>

⁴ [The Netherlands on the European Scale 2016](#), Statistiques Pays-Bas.

⁵ Croissance, emplois, liberté, sécurité, justice, union énergétique et renforcement de l'Union européenne dans le monde sont les grandes priorités établies fin 2015 par les trois futures présidences pour la période de janvier 2016 à juin 2017 (Pays-Bas, Slovaquie et Malte). Le programme complet est disponible sur: <http://français.eu2016.nl/binaries/eu2016-fr/documents/publicaties/2015/12/30/trio-programme-2016-17/st-15258-2015-init-fr.pdf>

priorité; supprimer les obstacles à l'innovation sur le marché intérieur; veiller à ce que tous les fonds européens soient davantage axés sur l'innovation et encourager la recherche et l'innovation par le biais des fonds et des programmes européens; renforcer l'économie numérique; encourager la réforme des politiques nationales), et améliorer les liens avec les citoyens (renforcer la légitimité démocratique, notamment en assurant la transparence du processus décisionnel).

En ce qui concerne précisément l'agriculture, les Pays-Bas entendent *"promouvoir une agriculture durable, intelligente face au changement climatique, respectueuse des animaux et efficace sur le plan des ressources, afin d'assurer une production de denrées alimentaires sûre et fiable pour les neuf milliards d'habitants que comptera la planète en 2050"*⁶. Plus concrètement, la présidence néerlandaise entend se concentrer sur les thèmes suivants:

- équité de la concurrence et pratiques conformes à la législation;
- simplification de la PAC. Les Pays-Bas souhaitent engager le dialogue sur la PAC de l'après-2020;
- règlements sur la production biologique et les contrôles vétérinaires et phytosanitaires;
- évolutions des marchés de produits agricoles;
- lutte contre la résistance aux antibiotiques;
- lutte contre le gaspillage alimentaire;
- droit d'obtention végétale: accès au matériel de base pour l'amélioration des plantes.

En ce qui concerne l'environnement en particulier, les Pays-Bas estiment que les directives environnementales de l'Union européenne doivent être plus cohérentes et plus fonctionnelles. La présidence néerlandaise se concentrera notamment sur:

- le suivi de l'Accord de Paris sur le climat (COP21, décembre 2015);
- les plafonds d'émission nationaux (PEN) pour les polluants atmosphériques;
- le train de mesures sur l'économie circulaire;
- l'initiative "Make it Work", qui vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de la législation européenne en matière d'environnement;
- la mise en œuvre au niveau européen d'objectifs de développement durable.

Dans le cadre de l'évaluation des directives "Oiseaux" et "Habitats" de l'Union lancée par la Commission européenne en janvier 2015, la présidence néerlandaise organisera également une conférence internationale sur une politique environnementale pérenne, au cours de laquelle les parties prenantes auront l'occasion de discuter des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la politique environnementale.

⁶ [Lettre du ministre des affaires étrangères à la Chambre des représentants sur les préparatifs de fonds de la présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne en 2016](#)

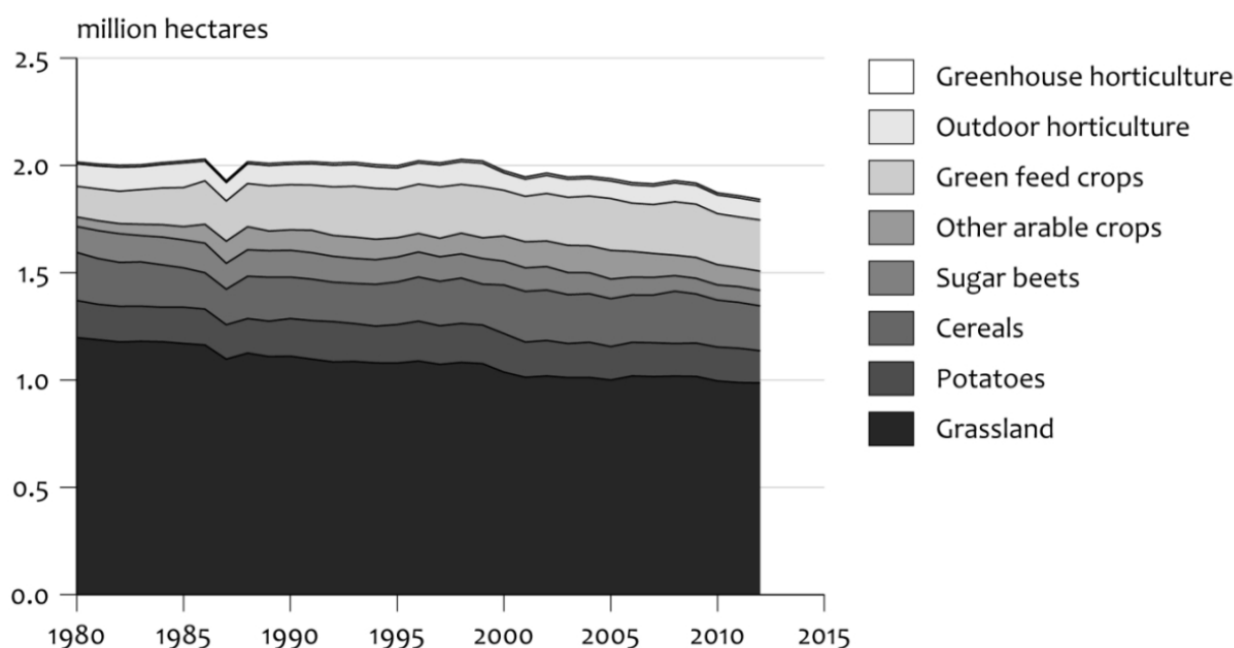
2. LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE AUX PAYS-BAS

Les points forts du secteur agroalimentaire néerlandais sont les conditions naturelles propices à un large éventail d'activités agricoles, une structure solide d'entreprises familiales, une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la production primaire, des chaînes d'approvisionnement intégrées et une forte orientation internationale. La majorité des exploitations agricoles néerlandaises fait partie de systèmes intégrés verticalement. Les difficultés auxquelles le secteur est confronté sont notamment liées aux coûts élevés des terres et de la main-d'œuvre, aux incertitudes quant à la hausse des prix, aux contraintes réglementaires sur le bien-être animal et l'environnement, et aux effets des changements climatiques.

2.1. Aperçu du secteur

La superficie consacrée à l'agriculture (18 723 km²) représente plus de la moitié de la superficie terrestre totale du pays (environ 55 %). Deux tiers des terres agricoles sont utilisés pour les pâturages (54 %) et les cultures fourragères (13 %). Les autres cultures arables représentent 28 % de la superficie, l'horticulture de plein air 5 % et l'horticulture sous serre 0,5 % (Figure 3). Le prix des terres arables est extrêmement élevé (environ 50 000 euros par hectare).

Figure 3: Évolution des terres agricoles aux Pays-Bas



Source: OCDE, 2015.

La superficie de terres agricoles a diminué de 7 % entre 2000 et 2013, principalement en raison de l'urbanisation (Figure 4). Le nombre d'exploitations et l'emploi sont eux aussi à la baisse. La tendance est aux exploitations plus grandes et plus spécialisées: au cours du vingtième siècle, l'agriculture néerlandaise est passée d'un système de petites exploitations mixtes diversifiées à forte intensité de main-d'œuvre à un système de production intensive hautement spécialisé.

Des technologies génératrices d'économies de main-d'œuvre ont été adoptées, la transmission d'exploitations a été favorisée ou, dans le cas d'exploitations dont l'activité n'est pas fondée sur l'exploitation du sol, des investissements obligatoires ont été effectués pour se conformer aux réglementations européennes sur l'environnement et le bien-être animal.

Figure 4: Indicateurs sélectionnés pour le secteur agricole aux Pays-Bas, comparaison entre 2000 et 2013

	2000	2013	Évolution en %
Surface agricole (ha)	1 975 000	1 848 000	-7 %
Emploi (unité de travail/année)	n. d.	160 500	-30 % (sur la base du nombre de personnes)
Nombre total d'exploitations	97 389	67 481	-31 %
Dont cultures arables	14 799	12 142	-18 %
Dont exploitations d'horticulture sous serre et champignonnières	8 804	3 794	-57 %
Dont exploitations laitières	23 280	17 001	-27 %
Dont exploitations d'élevage herbagères	20 208	17 757	-12 %
Dont exploitations d'élevage intensif	12 058	6 744	-44 %

Source: OCDE, 2015.

Le revenu réel des facteurs dans l'agriculture, par unité de travail annuel, a augmenté de 56 % depuis 2005 (19 % dans l'UE-15 et 34 % dans l'UE-28). Les revenus extérieurs à l'exploitation agricole représentent environ un tiers des revenus de l'exploitant, en moyenne. Par ailleurs, les revenus provenant d'activités non agricoles sur l'exploitation (activités de loisir, vente directe) sont en hausse, même s'ils restent limités.

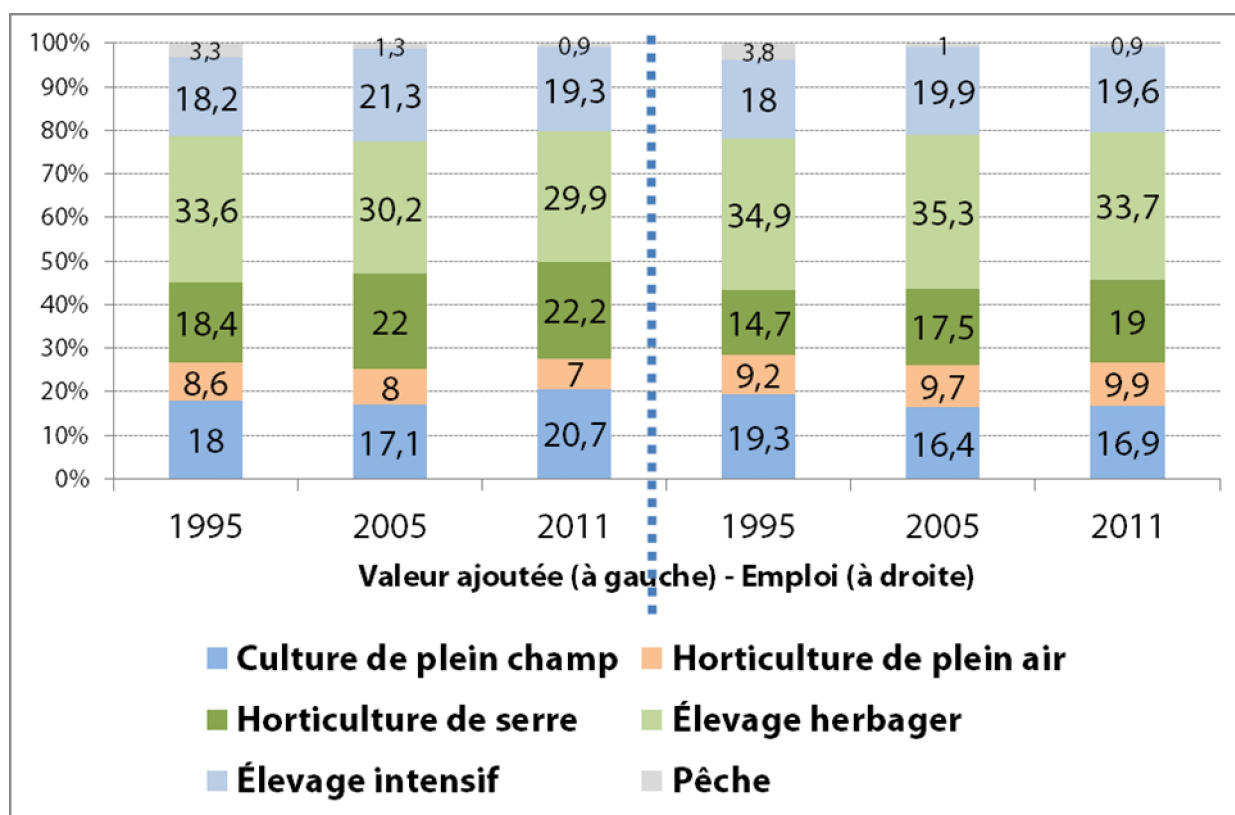
Le rôle des coopératives est particulièrement important dans le pays, eu égard non seulement à la première étape de transformation, mais également à la commercialisation des produits.

Figure 5: Coopératives dans le secteur agricole

Secteur	NOMBRE DE COOPÉRATIVES AGRICOLES		PART DE MARCHÉ (en %)	
	2000	2010	2000	2010
Intrants agricoles	25	15	n. d.	n. d.
Élevage porcin	1	1	n. d.	85
Élevage bovin	1	1	90	80-90
Sucre	3	2	63	100
Transformation laitière	5	5	83	86
Fruits et légumes	15	19	71	95
Fleurs	6	3	95	95

Source: OCDE, 2015.

L'agriculture, la chasse et la pêche représentent environ 2 % du PIB néerlandais (1,7 % au niveau de l'Union européenne). Le "complexe agroalimentaire" tout entier, à savoir l'ensemble des activités agricoles et alimentaires (production, transformation, fabrication des intrants et distribution), représente environ 8,5 % du PIB et de l'emploi total. L'élevage herbager représente le plus grand sous-secteur en termes de valeur ajoutée et d'emploi (Figure 6).

Figure 6: Part des différents sous-secteurs dans le complexe agroalimentaire en termes de valeur ajoutée et d'emploi (1995-2011)

Source: OCDE, 2015.

L'agriculture biologique occupe une place relativement peu importante dans le pays: elle se limite à 2,7 % de terres arables (5,6 % au niveau de l'Union européenne), à 1,5 % des vaches laitières (3,3 % au niveau de l'Union européenne) et à 0,5 % des porcs (0,6 % au niveau de l'Union européenne). La croissance observée ces trente dernières années a ralenti.

Le prix des denrées alimentaires aux Pays-Bas est de 3 % inférieur à la moyenne européenne (bien que le prix de la viande soit de 20 % plus élevé par rapport à la moyenne européenne).

2.2. Secteurs agricoles, en particulier le secteur néerlandais des produits laitiers

2.2.1. Secteur néerlandais des produits laitiers

Les Pays-Bas comptent 1,7 million de vaches laitières, pour une moyenne de 85 vaches par exploitation laitière. Près de 300 exploitations possèdent 250 vaches ou plus. Le rendement annuel moyen est de 8 100 litres par vache laitière, soit 22 litres par vache par jour. La figure 7 illustre l'évolution historique des exploitations laitières dans le pays.

Figure 7: Évolution de la production laitière aux Pays-Bas (1960-2000)

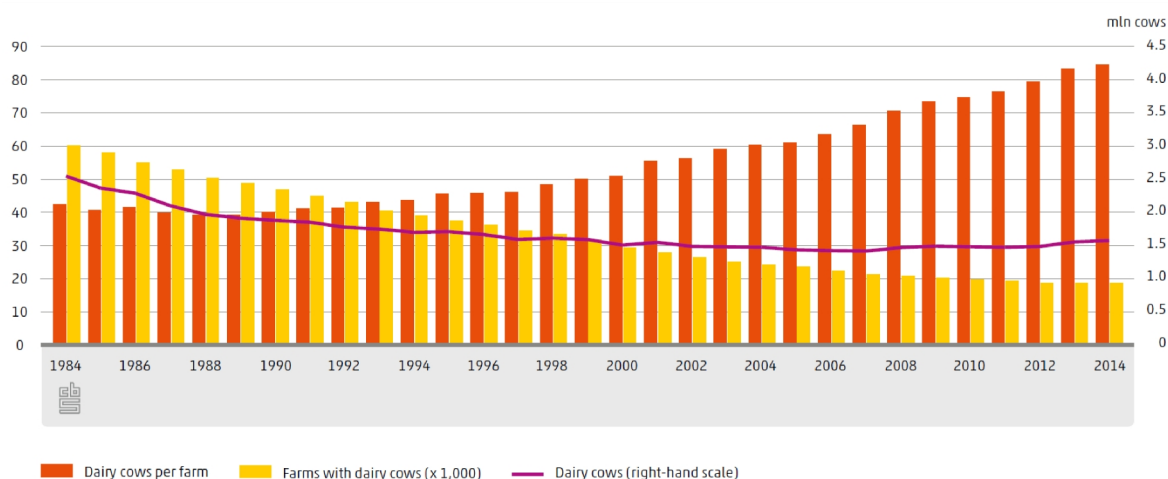
PÉRIODE/ ANNÉE	SUPERFICIE PAR EXPLOITATION (HA)	RENDEMENT PAR VACHE (KG)	VACHES PAR EXPLOITATION	NOUVEL APPORT TECHNOLOGIQUE
1961-1965	14	4,12	18	Introduction à grande échelle de trayeuses, insémination artificielle
1966-1970	16	4 350	22	Utilisation accrue d'engrais sur les superficies herbagères, spécialisation en production laitière
1971-1975	20	4 875	34	Réservoirs de refroidissement du lait, passage à l'ensilage, système à stabulation entravée à logettes
1976-1980	22	5 340	48	Alimentation à l'ensilage de maïs, recours accru aux aliments concentrés
1981-1985	25	5 700	54	Identification de la vache en vue d'une alimentation individuelle, utilisation à grande échelle de la race Holstein-Friesian
1986-1990	29	6 575	49	Transplantation d'embryon
1991-1995	31	6 975	51	Protection environnementale (par ex. injection de fumier)
1996-2000	35	7 525	55	Introduction de robots de traite

Source: van der Heide et al., 2011.

Le secteur laitier est réparti uniformément dans le pays. 70 % des vaches sont en pâturage. C'est dans les régions tourbeuses des provinces d'Utrecht, de Hollande-Septentrionale et de Hollande-Méridionale que se trouve la majeure partie du cheptel laitier en pâturage. L'est du Brabant-du-Nord et le Limbourg septentrional correspondent à des zones d'élevage intensif, et la terre est principalement consacrée aux cultures fourragères et à l'épandage de fumier. Les systèmes de traite robotisés compliquent la mise en pâturage, puisque la fréquence de traite automatique des vaches est généralement plus élevée, les vaches pouvant être traitées jusqu'à trois fois par jour.

La forte diminution du nombre de vaches laitières après 1984 (Figure 8) s'explique par l'introduction des quotas laitiers dans le cadre de la PAC. Ces quotas ont restreint l'augmentation de la production dans le pays. Les livraisons de lait sont restées supérieures au quota national et les Pays-Bas ont dû payer le prélèvement sur les excédents ces dix dernières années, sauf en 2005/2006 et en 2012/2013. Les producteurs laitiers ont davantage respecté l'exigence relative à la diminution de leur recours aux intrants (par ex. l'apport de main-d'œuvre a baissé de 22 % entre 2001 et 2012).

Figure 8: Exploitations laitières aux Pays-Bas (1984-2014)



Source: Statistiek Pays-Bas, 2015.

La quasi-totalité du lait est livrée à des laiteries. La moitié est transformée en fromage, 10 % en lait pour la consommation et le reste est utilisé pour fabriquer du beurre, de la crème, du yaourt, des desserts, de la crème glacée, du lait concentré et du lait en poudre. La valeur de production du lait atteint 5 milliards d'euros (18 % de la valeur de production totale). La valeur laitière a fluctué autour d'une tendance à la hausse au cours de la période 1995-2014, les variations étant principalement dues à l'évolution du prix du lait. Le secteur laitier néerlandais représente environ 9 % de la production totale de l'Union européenne.

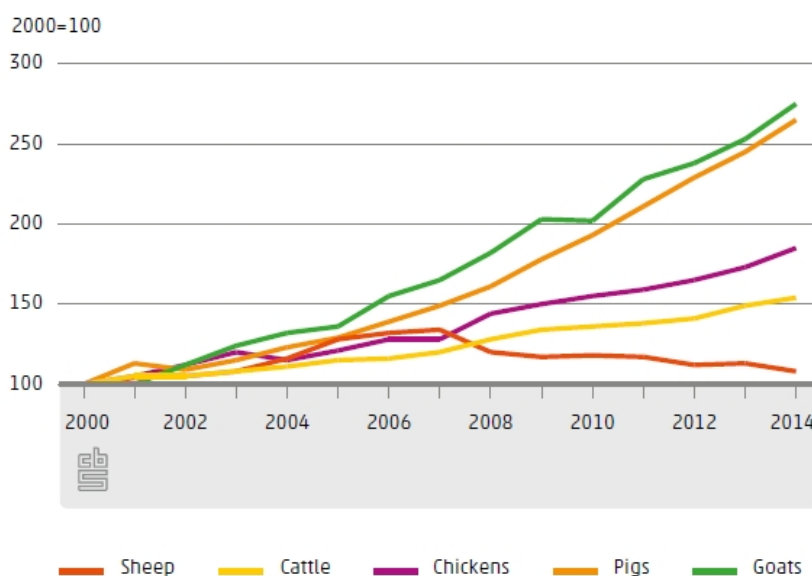
2.2.1. Autres secteurs agricoles

La figure 9 et la figure 10 ci-dessous présentent les données les plus récentes sur l'élevage aux Pays-Bas.

Figure 9: Bétail dans les exploitations néerlandaises (2011-2014, 1 000 animaux)

1 000 animaux	2011	2012	2013	2014
Animaux pâturant sur l'exploitation				
Caprins	380	397	413	431
Chevaux et poneys	137	132	131	127
Bovins	3 885	3 879	3 999	4 068
Ovins	1 088	1 043	1 034	959
Animaux ne pâturant pas sur l'exploitation				
Poulets	96 919	95 273	97 719	103 039
Autres volailles (y compris canards, dindes)	2 324	1 822	1 709	1 699
Lapins	302	327	311	321
Animaux à fourrure	978	1 031	1 031	1 003
Porcs	12 429	12 234	12 212	12 238

Source: Statistiek Pays-Bas.

Figure 10: Nombre moyen d'animaux par exploitation (2 000 = 100)


Source: Statistiek Pays-Bas.

Les Pays-Bas sont un grand producteur de fruits et de légumes. Ils représentent notamment 25 % de la production de poires de l'Union et le pays est le premier producteur d'oignons. En 2014, la récolte de pommes a été la deuxième meilleure récolte jamais réalisée (353 000 tonnes) et la récolte de poires a également été très conséquente (349 000 tonnes). Entre 1980 et 2014, la surface occupée par les pommiers a chuté de 17 200 à 7 900 ha, tandis que la surface consacrée aux poiriers a augmenté de 5 700 à 8 600 ha. Les organisations de producteurs (OP) jouent un rôle important: plus de 90 % de l'ensemble des fruits et légumes sont vendus par l'intermédiaire de ces OP. Cependant, les membres des OP ne représentent que 68 % du nombre total d'exploitants du secteur.

Les légumes cultivés en serre sont principalement les tomates (près de la moitié de la surface des serres), les poivrons (un tiers), les concombres (16 %) et les aubergines.

Les légumes et produits horticoles néerlandais représentent environ 18 % de la production totale de l'Union européenne dans le secteur (en valeur), les pommes de terre environ 13 % et la betterave sucrière environ 8 %.

Figure 11: Principales cultures arables aux Pays-Bas (2011-2014, en millions de kilos)

Millions de kilos	2011	2012	2013	2014
Pommes de terre, conservation	3 857	3 384	3 481	3 871
Pommes de terre, semences	1 313	1 479	1 400	1 475
Pommes de terre, transformation	2 163	1 904	1 695	1 754
Betterave sucrière	5 858	5 735	5 727	6 822
Oignons	1 582	1 330	1 200	1 220
Froment (blé)	1 175	1 302	1 335	1 304
Orge	205	206	208	197
Maïs fourrager	10 559	10 670	10 268	10 788
Maïs doux	204	191	185	173

Source: Statistiques Pays-Bas, 2015.

2.3. Les effets de l'agriculture sur l'environnement




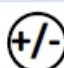



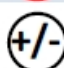


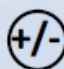






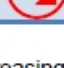
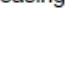

Les effets de l'agriculture sur l'environnement sont considérables aux Pays-Bas, l'agriculture néerlandaise étant hautement intensive en termes d'intrants, de main-d'œuvre et de capital. Les systèmes d'élevage intensif et l'horticulture sous serres sont particulièrement concernés. La tendance à la spécialisation, à l'intensification et à l'élargissement des exploitations a affecté défavorablement la fourniture de biens publics agroenvironnementaux.



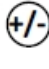

Les pressions environnementales résultent des émissions provenant des intrants dans l'air, le sol et l'eau (par exemple, les émissions d'ammoniac provenant de l'utilisation d'engrais et des activités d'élevage), de l'utilisation de pesticides et des pressions sur la biodiversité engendrées par les émissions de gaz à effet de serre. La figure 12 montre les dernières tendances concernant les biens publics agroenvironnementaux aux Pays-Bas. Une amélioration est constatée pour certains de ces biens (par exemple, qualité de l'eau, émissions de gaz à effet de serre⁷, qualité de l'air), tandis que la situation d'autres biens publics se détériore.

Des études ont fait état d'un ralentissement de la performance agroenvironnementale, voire d'une aggravation dans le cas de la biodiversité. Par exemple, l'indice des oiseaux des milieux agricoles a fléchi de plus de 50 % ces dix dernières années. En outre, une grande partie des terres est sensible au compactage (par exemple, du fait de l'utilisation de machines lourdes par temps humide).

⁷ En juin 2015, le tribunal de district de La Haye a ordonné au gouvernement de durcir sa politique en matière de changement climatique et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990 (le gouvernement s'était auparavant engagé à réduire ses émissions de 17 %).

Figure 12: Tendances pour les biens publics agroenvironnementaux aux Pays-Bas

	Trends	Related indicators	Sources	
Agricultural landscapes		<ul style="list-style-type: none"> Famland High Nature Value famland / Uptake of agri-environment schemes 	<ul style="list-style-type: none"> -0.3% p.a. (1990/92-2010/12) Negative trend in most province 	<ul style="list-style-type: none"> OECD(2013a) IRENA IFS 26 / PBL (2012)
		<ul style="list-style-type: none"> Average parcel size / patch density Recreational facilities on farms 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts are complex 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 32 / PBL (2012)
Agricultural biodiversity		<ul style="list-style-type: none"> Conversion of famland to urban use etc Famland bird index 	<ul style="list-style-type: none"> 2.9% between 1990 and 2000 -49% (1990/92-2010/12) 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 12 OECD(2013a)/ IRENA IFS 28
		<ul style="list-style-type: none"> High Nature Value famland Certified organic farm management 	<ul style="list-style-type: none"> Low shares (0-3%) already Slight increase from 2004-2010 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 26 OECD(2013a) / IRENA IFS 7
Water quality		<ul style="list-style-type: none"> Gross nitrogen balance Gross phosphorus balance 	<ul style="list-style-type: none"> -41% (from 1990/92 to 2006/08) -65% (from 1990/92 to 2006/08) 	<ul style="list-style-type: none"> OECD(2013a) / IRENA IFS 18.1 OECD(2013a) / IRENA IFS 30.2
		<ul style="list-style-type: none"> Pesticides in water 	<ul style="list-style-type: none"> -45% (from 1990/92 to 2008/10) 	<ul style="list-style-type: none"> OECD(2013a)
Water quantity/ availability		<ul style="list-style-type: none"> Water retaining capacity 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -
		<ul style="list-style-type: none"> Protected nature reserve area affected by draining or eutrophication 	<ul style="list-style-type: none"> Decrease of pressures (desiccation, eutrophication) levelled off 	<ul style="list-style-type: none"> PBL (2012)
		<ul style="list-style-type: none"> Water use intensity / share of agriculture in water use 	<ul style="list-style-type: none"> Low share of 1% of the total water use 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 10 / IRENA IFS 34.3 / CBS /PBLWUR (2012c) website in Dutch
Soil protection and quality		<ul style="list-style-type: none"> Famland change to artificial surfaces Land use intensity 	<ul style="list-style-type: none"> 2.9% between 1990 and 2000 Further intensification 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 12 IRENA IFS 15
		<ul style="list-style-type: none"> Organic soil content Area suffering Soil compaction 	<ul style="list-style-type: none"> No data on development New (upcoming) theme 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 29 -
		<ul style="list-style-type: none"> Soil erosion 	<ul style="list-style-type: none"> Stable at very low levels in the Netherlands 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 23
Climate change /Carbon storage		<ul style="list-style-type: none"> Oxidation of peat land 	<ul style="list-style-type: none"> At a rate of 5 -15 Mton carbon per year 	<ul style="list-style-type: none"> Kuikman (2004)
Climate change – greenhouse gas emissions		<ul style="list-style-type: none"> Total GHG emissions from agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> -27% (from 1990 to 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> OECD(2013a)
		<ul style="list-style-type: none"> Methane emissions from agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> -14% (from 1990 to 2011) 	<ul style="list-style-type: none"> RIVM (2013)
		<ul style="list-style-type: none"> Nitrous oxide emissions from agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> -42% (from 1990 to 2011) 	<ul style="list-style-type: none"> RIVM (2013)
Air quality		<ul style="list-style-type: none"> Ammonia (and nitric oxide) emissions from agriculture Number of affected people in their living environment related to offensive livestock odours 	<ul style="list-style-type: none"> -65% ammonia (from 1990 to 2010) From over 20% in 1990 to under 10% in 2010¹ 	<ul style="list-style-type: none"> OECD (2013a) / IRENA IFS sub 18 CBS /PBLWUR (2013b) website in Dutch
		<ul style="list-style-type: none"> Shares of livestock farms with adequate manure treatment facilities 	<ul style="list-style-type: none"> Inadequate monitoring / supervision by local authorities 	<ul style="list-style-type: none"> RIVM (2012)
Resilience to flooding		<ul style="list-style-type: none"> National program "room for the river" 	<ul style="list-style-type: none"> No data on contribution of agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Rijkswaterstaat website²
		<ul style="list-style-type: none"> Conversion of famland to urban use etc. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.9% between 1990 and 2000 	<ul style="list-style-type: none"> IRENA IFS 12

Notes:  Decreasing  Increasing  Both increasing and decreasing data  No data

Source: OCDE, 2015.

2.4. Gros plan sur les échanges commerciaux

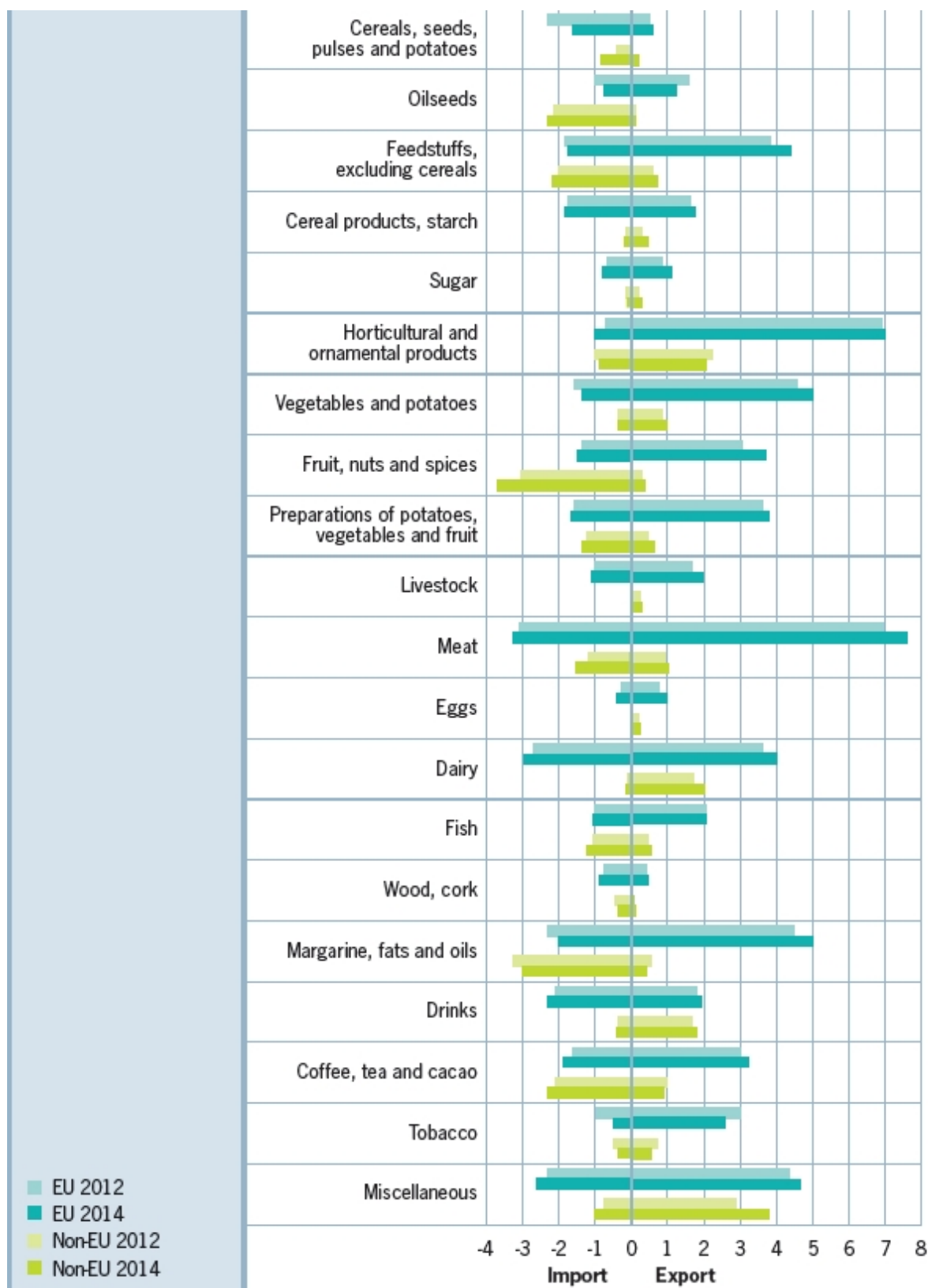
L'excédent au titre des échanges de biens s'élève, aux Pays-Bas, à 62,7 milliards d'euros (2014 - deuxième excédent le plus élevé après l'Allemagne). Les produits chimiques, les denrées alimentaires (légumes, fromage et lait en poudre pour bébé), ainsi que les machines et le matériel de transport sont les excédents commerciaux les plus importants.

La situation du pays, au cœur de l'Europe nord-occidentale, a favorisé son rôle dans le commerce international. Près de 15 % du trafic de fret dans l'Union européenne est concentré dans des ports néerlandais, et Rotterdam est le premier port à conteneurs en Europe.

Les exportations agroalimentaires représentent une part importante de l'ensemble des exportations néerlandaises (13 % en 2013) et dégagent entre un tiers et la moitié des excédents commerciaux du pays, selon les années. Les produits animaux, les fruits et les légumes, la floriculture et les plantes ornementales ainsi que les produits transformés sont les principaux produits exportés. En outre, le pays exporte des technologies et des savoir-faire.

Environ 80 % des exportations néerlandaises de produits agricoles sont destinées à l'Union européenne, qui est à l'origine d'environ 60 % des importations néerlandaises de produits agricoles. La majorité des exportations de produits agricoles est destinée à l'Allemagne (fruits et légumes, plantes ornementales, produits laitiers, œufs et viande), la Belgique, la France et le Royaume-Uni, l'Allemagne étant les principaux partenaires commerciaux, tant pour les exportations que pour les importations de produits agricoles. Le revenu des exportations représente environ 70 % de la valeur ajoutée et de l'emploi du complexe agroalimentaire.

Figure 13: Importations et exportations de produits agricoles (par produit) entre les Pays-Bas et le reste de l'Union européenne et entre les Pays-Bas et des pays tiers, 2012 et 2014 (milliards d'euros)



Source: LEI Wageningen, 2015.

La position concurrentielle des Pays-Bas sur les marchés mondiaux s'explique entre autres par les prix relativement bas des produits agricoles néerlandais. Les chaînes agroalimentaires néerlandaises sont particulièrement bien intégrées dans les chaînes de valeur mondiales.

Par exemple, le pays dépend des importations de soja pour l'alimentation animale, celui-ci servant d'intrant pour la production animale (lait et viande), qui est ensuite exportée sur les marchés mondiaux.

Figure 14: Les 20 produits agroalimentaires néerlandais les plus exportés (2010)

N°	CODE SH	DESCRIPTION	VOLUME (en %)		VALEUR (MILLIARDS USD)	
			EXPORTATIONS AGROALIMENTAIRES MONDIALES	TOTAL EXPORTATIONS NÉERLANDAISES	EXPORTATIONS	EXPORTATIONS NETTES
1	601	Bulbes de fleurs	76,1	0,3	1,1	1
2	603	Fleurs coupées	50,5	0,9	3,7	3,1
3	602	Végétaux	48,6	0,8	3,3	2,8
4	1805	Poudre de cacao	39,7	0,2	0,9	0,8
5	707	Concombres	38	0,1	0,5	0,4
6	1803	Pâte de cacao	37,4	0,2	0,7	0,4
7	1804	Beurre de cacao	35,4	0,3	1,4	1
8	103	Porcs	32	0,3	1,2	1
9	407	Œufs	29,6	0,2	0,8	0,6
10	702	Tomates	27,5	0,4	1,7	1,4
11	1209	Graines	24,4	0,3	1,2	0,8
12	2004	Autres légumes préparés	24	0,3	1,3	1
13	701	Pommes de terre	23,8	0,2	0,8	0,5
14	2402	Cigares et cigarettes	20,7	0,8	3,3	2,8
15	2203	Bière	17,5	0,4	1,8	1,6
16	210	Porc	16,6	0,1	0,6	0,3
17	703	Oignons	14,2	0,2	0,8	0,6
18	2309	Aliments pour animaux	14	0,6	2,5	1,8
19	406	Fromage	13,5	0,8	3,2	2,4
20	201	Viande de veau	13,2	0,5	2,2	1
Total top 20			22,8	7,9	33	25,3

Source: OCDE, 2015.

Il convient également de signaler que les réexportations (produits importés qui subissent quelques transformations avant d'être exportés à nouveau) représentent environ un quart des exportations totales des Pays-Bas.

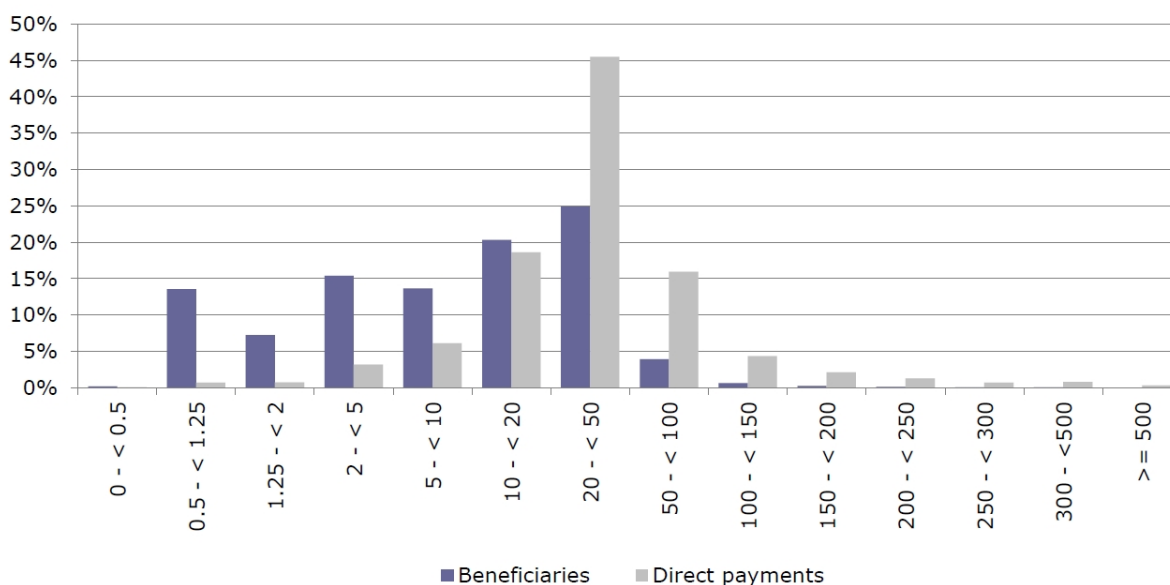
3. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE AUX PAYS-BAS

3.1. Paiements au titre de la PAC

3.1.1. Paiements directs

En 2014, les aides directes ont totalisé 805,6 millions d'euros (soit environ 2 % des aides directes pour l'ensemble de l'Union européenne), répartis entre 50 500 bénéficiaires⁸. En 2013, 50 % des bénéficiaires ont reçu moins de 10 000 euros par an. Les choix effectués par les Pays-Bas concernant la mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiements directs pour la période 2014-2020 auront des répercussions sur cette répartition (voir section correspondante ci-dessous).

Figure 15: Répartition des bénéficiaires et des paiements directs aux Pays-Bas par montant de paiements directs reçus [en millier(s) d'euros], exercice 2013



Source: Commission européenne, 2014.

3.1.2. Mesures de marché

En 2014, l'Union a consacré environ 33,8 millions d'euros à des mesures de marché aux Pays-Bas (soit environ 1,4 % de toutes les mesures de marché de l'Union européenne, figure 16), dont 29,2 millions d'euros dans le secteur des fruits et légumes (organisations de producteurs, programmes dans les écoles). Les mesures de promotion (2,7 millions d'euros) et les mesures de soutien au secteur laitier (interventions et programmes dans les écoles, 1,6 million d'euros) représentent les deux autres éléments importants de ce budget. Au fil des années, ce montant a baissé au fur et à mesure de la réduction des dépenses de la PAC en faveur des mesures de marché, limitant celles-ci au rôle de "filet de sécurité" pour les agriculteurs européens.

⁸ Correspond au nombre de bénéficiaires en 2013.

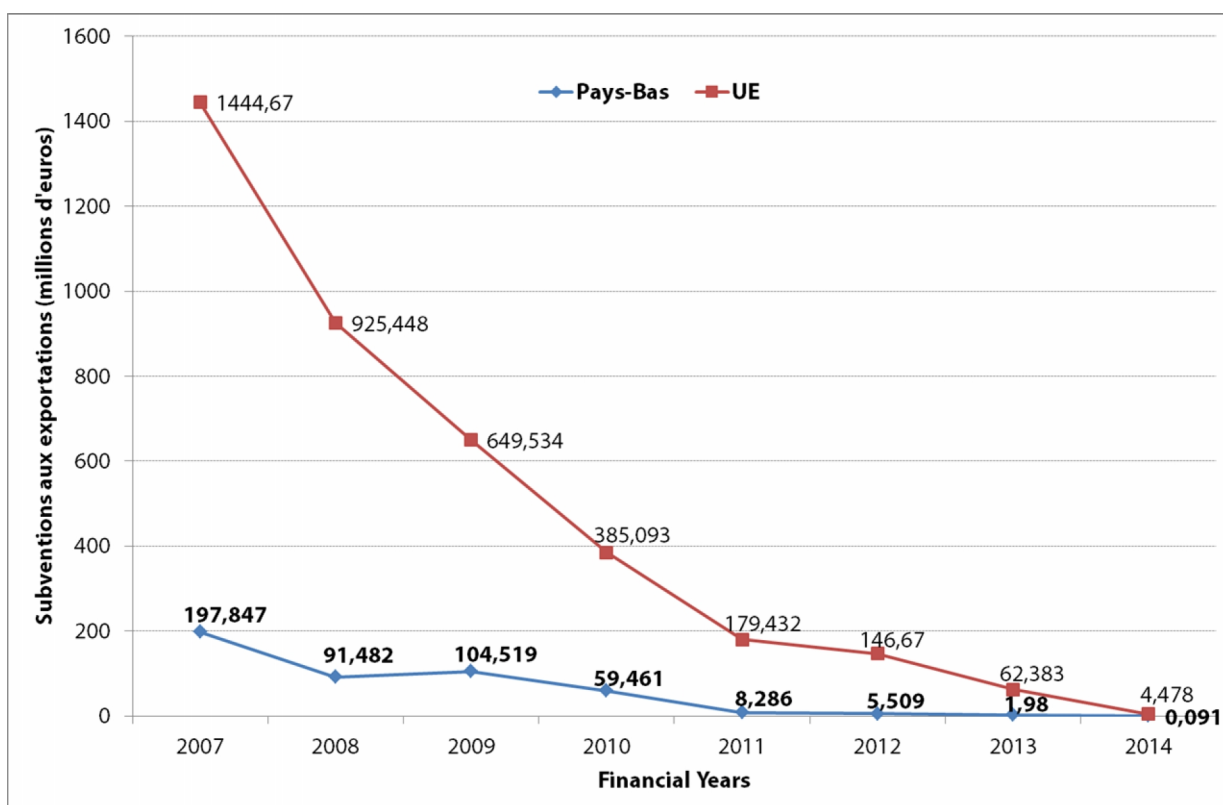
Figure 16: Dépenses de la PAC aux Pays-Bas (premier pilier, engagements, euros)

	Financial Year 2012		Financial Year 2013		Financial Year 2014
Market measures		Market measures		Market measures	
Fruit and vegetables (operational funds for producer organisations, school scheme)	75 530 830	Fruit and vegetables (operational funds for producer organisations, school scheme)	76 029 204	Fruit and vegetables (operational funds for producer organisations, school scheme)	29 225 581
Cereals (intervention for starch)	10 370 475	Milk and milk products (intervention storage of skimmed milk powder and of butter and	3 118 048	Promotion measures	2 712 174
Milk and milk products (intervention storage of skimmed milk powder and of butter and cream, school scheme)	8 003 795	Promotion measures	3 033 463	Milk and milk products (intervention storage of skimmed milk powder and of butter and cream, school scheme)	1 651 325
Promotion measures	3 337 279	Pigmeat, eggs and poultry, beekeeping and other animal products (mainly aid for bee-	320 065	Aid for bee-keeping, refunds for poultry meat	181 426
Other market measures	9 038 042	Other market measures	1 985 619	Other market measures	74 858
Total Market measures 2012 (Netherlands)	106 280 421	Total Market measures 2013 (Netherlands)	84 486 399	Total Market measures 2014 (Netherlands)	33 845 364
Total Market measures (EU)	3 406 012 198	Total Market measures (EU)	3 193 228 900	Total Market measures (EU)	2 478 674 849
Share Netherlands	3,1%	Share Netherlands	2,6%	Share Netherlands	1,4%
Direct aids (Total Netherlands 2012)	819 962 982	Direct aids (Total Netherlands 2013)	822 950 855	Direct aids (Total Netherlands 2014)	805 799 539
Direct aids (Total EU)	40 880 030 201	Direct aids (Total EU)	41 658 276 626	Direct aids (Total EU)	41 659 679 434
Share Netherlands	2,0%	Share Netherlands	2,0%	Share Netherlands	1,9%

Source: Département thématique B-AGRI, à partir des données de la Commission européenne.

Les dépenses consacrées aux restitutions aux exportations aux Pays-Bas ont suivi la tendance baissière générale observée au niveau de l'Union européenne (Figure 17), les réformes de la PAC ayant limité le champ d'application de ces restitutions. Par exemple, la réforme de 2007 du régime applicable aux fruits et légumes de l'Union européenne a aboli les subventions à l'exportation pour ce secteur. En outre, depuis la dernière réforme de la PAC, les restitutions aux exportations dans les secteurs éligibles ne peuvent être utilisées qu'en cas de crise grave sur le marché.

En 2012, les restitutions aux exportations ont été utilisées aux Pays-Bas pour la viande bovine (800 000 euros), la viande porcine (37 500 euros) et les produits non repris à l'annexe I (3,3 millions d'euros), en 2013 pour la viande bovine (9 800 euros), la viande porcine (4 500 euros) et les produits non repris à l'annexe I (1,6 million d'euros), et en 2014 pour les animaux vivant du secteur de la viande bovine (75 000 euros) et la viande de volaille (16 300 euros).

Figure 17: Restitutions à l'exportation aux Pays-Bas et dans l'Union européenne

Source: Département thématique B-AGRI, à partir des données de la Commission européenne.

3.1.3. Développement rural

Environ 102 millions d'euros ont été engagés en faveur du développement rural aux Pays-Bas en 2013. Les dernières données financières disponibles (relatives à la période 2007-2013) montrent que le taux d'absorption des fonds pour le développement rural aux Pays-Bas s'élevait à 79 % (paiements à la fin de l'année 2013 par rapport à la totalité de la dotation pour le pays pour la période 2007-2013), un pourcentage très similaire à la moyenne européenne (80 %).

3.2. Mise en œuvre de la PAC 2014-2020

Pour la période 2014-2020, **environ 6 milliards d'euros du budget de la PAC** seront alloués aux Pays-Bas (à prix courants). Le budget consacré aux⁹ **paiements directs s'élèvera à environ 5,2 milliards d'euros** et celui consacré au **développement rural à environ 800 millions d'euros**¹⁰. Ces chiffres représentent environ 1,5 % du budget total pré-alloué de la PAC pour la période 2014-2020 (le pays reçoit 1 % du budget total pré-alloué de l'Union européenne pour cette même période).

⁹ Contrairement à ce qui est prévu pour les paiements directs et le développement rural, il n'existe pas d'enveloppe nationale préallouée pour les mesures de marché.

¹⁰ Après décision de transférer des fonds entre les paiements directs et le développement rural et de réduire les paiements ("dégressivité"). Le montant exact s'élève à 765 285 360 euros. Assistance technique non comprise. Le montant initialement affecté au développement rural était de 607 millions d'euros.

3.2.1. Paiements directs: un aperçu des choix nationaux

Transferts entre piliers: les Pays-Bas ont choisi de transférer des fonds entre des paiements directs vers le développement rural (de 4 % de l'enveloppe financière annuelle pour les paiements directs en 2015 à 4,3 % en 2019).

Convergence interne: d'ici à 2019, un paiement forfaitaire national sera appliqué (voir ci-dessous)¹¹.

Réduction des paiements: une réduction de 5 % du paiement de base sera appliquée à la partie supérieure à 150 000 euros. Il s'agit du minimum requis par le règlement (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs. Dans le cadre de l'application de ce mécanisme, aucune déduction ne sera faite des salaires liés à une activité agricole effectivement versés et déclarés par l'agriculteur au cours de l'année civile précédente.

- **Régime de paiement de base (obligatoire):** le paiement de base est appliqué au niveau national. D'ici 2019, le montant du paiement de base deviendra forfaitaire (au niveau national) et s'élèvera à 270 euros par hectare.
- **Verdissement (obligatoire):** d'ici 2019, le montant du verdissement deviendra forfaitaire (au niveau national) et s'élèvera à 120 euros par hectare. Un système d'équivalence est également prévu en vertu de trois systèmes nationaux de certification. Les Pays-Bas font partie des pays disposant du plus petit nombre d'éléments pouvant être assimilés à une surface d'intérêt écologique (SIE): zones avec des taillis à courte rotation (saule - engrais minéraux non autorisés, produits phytopharmaceutiques autorisés), cultures dérobées ou couverture hivernale des sols (23 espèces, présence sur le terrain depuis au moins dix semaines, avec exceptions, produits phytopharmaceutiques non autorisés, avec exceptions), plantes fixatrices d'azote et une particularité topographique (bordures de champs). Une application collective des SIE est autorisée. L'obligation concernant les prairies permanentes est gérée au niveau national.
- **Paiement aux jeunes agriculteurs (obligatoire):** le plafond national applicable à ce paiement est fixé à 2 % de l'enveloppe globale (maximum affecté aux paiements directs en vertu du règlement (UE) n° 1307/2013). Ce paiement équivaut à 25 % du paiement moyen national par hectare multiplié par le nombre de droits à paiement activés par l'agriculteur, sans dépasser 90. Aucun autre critère concernant des conditions requises en matière de formation ou de compétences n'a été déterminé.
- **Soutien couplé (facultatif):** mis en place pour les ovins et les bovins (de plus de 2 ans) mis à l'herbage dans certaines réserves naturelles et sur d'autres terres non éligibles (pâturage extensif), pour la contribution à la préservation de ces zones (pourcentage du plafond national: 0,47 % de 2015 à 2017; 0,49 % en 2018; 0,5 % en 2019 et 0,49 % en 2020, à savoir bien en deçà du pourcentage maximal autorisé par le règlement (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs).
- **Paiements aux agriculteurs dans des zones soumises à des contraintes naturelles (facultatif):** non mis en œuvre.
- **Régime des petits agriculteurs (facultatif):** non mis en œuvre.
- **Paiement redistributif (facultatif):** non mis en œuvre.

¹¹ L'ancien régime de paiement unique a été mis en place aux Pays-Bas sur la base d'un modèle historique.

Règles relatives aux agriculteurs actifs: les Pays-Bas sont l'un des pays à avoir étendu la liste négative. Les organisations gouvernementales nationales et régionales ont été exclues de la liste des bénéficiaires éventuels des paiements directs (par exemple, les organes gouvernementaux, les conseils municipaux, les offices de l'eau à qui des pouvoirs réglementaires ont été conférés). En ce qui concerne les exigences supplémentaires, les Pays-Bas ont également décidé que plus d'un tiers du revenu total devait provenir d'activités agricoles. Par ailleurs, l'activité principale ou l'objet social renseigné(e) dans le registre du commerce officiel doit être l'exercice d'une activité agricole. L'enregistrement auprès de la Chambre de commerce fait aussi partie des critères essentiels pour être considéré comme un agriculteur actif, l'agriculture devant constituer l'activité principale ou secondaire (chiffre d'affaires annuel d'au moins 10 000 euros). En outre, les Pays-Bas sont l'un des rares pays à avoir fixé un seuil très bas en dessous duquel l'agriculteur est exempté de l'application de la clause relative aux agriculteurs actifs¹² (1 euro – le montant maximal autorisé dans le règlement pour cette mesure étant de 5 000 euros).

Conditions minimales d'octroi des paiements directs: les Pays-Bas ont décidé d'appliquer un seuil financier: aucun paiement direct n'est octroyé aux agriculteurs qui demandent moins de 500 euros pour une année donnée.

3.2.2. Développement rural

Aux Pays-Bas, les Fonds structurels et d'investissement européens s'élèvent, pour la période 2014-2020, à **1,8 milliard d'euros**¹³. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) constitue la part la plus importante (41 % ou 765 millions d'euros), suivi du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen (27 % ou 507 millions d'euros pour chacun d'eux), et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (5 % ou 102 millions d'euros).

Le ministère des affaires économiques est responsable, avec les 12 provinces néerlandaises, de l'exécution du programme de développement rural (PDR). Le réseau rural national néerlandais (RRN) est appelé "Netwerk Platteland". Il est ouvert au secteur public, aux organisations de parties prenantes et aux personnes physiques.

Le programme de développement rural (PDR) néerlandais a été adopté par la Commission européenne le 13 février 2015. Ce PDR pour la période 2014-2020 a été élaboré sur la base d'une allocation de 1,3 milliard d'euros de fonds publics (depuis lors, l'allocation du FEADER a augmenté pour atteindre 765 millions d'euros, comme expliqué plus haut¹⁴):

- 607 millions d'euros du budget européen (FEADER) (46,3 %)
- 449 millions d'euros de cofinancement national (34,2 %)
- 256 millions d'euros de fonds nationaux complémentaires (19,5 %)

Les Pays-Bas ont décidé de réserver leur financement au titre de leur PDR à quatre priorités de développement rural [sur les six prévues dans le règlement (UE) n° 1305/2013], et **en particulier à la priorité 4** dont l'objectif est de restaurer, de préserver et de renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture (Figure 18).

Les **quatre mesures les plus importantes** en termes de budget sont les suivantes (financement public total alloué):

¹² Sauf si les surfaces agricoles dont il dispose sont principalement des surfaces naturellement dans un état qui les rend adaptées au pâturage ou à la culture et s'il n'exerce pas sur ces surfaces l'activité minimale définie par les États membres [article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs].

¹³ Ce chiffre tient compte des transferts entre les paiements directs et le développement rural.

¹⁴ L'analyse suivante se fonde sur l'allocation initiale du fonds pour le développement rural.

1. Mesure 4: Investissements productifs et non productifs (616 millions d'euros)
2. Mesure 10: Agroenvironnement-Climat (405 millions d'euros)
3. Mesure 19: Leader/CLLD (110 millions d'euros)
4. Mesure 16: Coopération (65 millions d'euros).

L'axe général de chaque priorité est le suivant:

Priorité 2: Améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes

Le PDR a proposé des investissements « innovants et durables » à 4 % des agriculteurs (environ 2 900 exploitations). Une mesure est mise en place en faveur des jeunes agriculteurs (nouveau plan d'investissement en cas de reprise d'exploitation). Un fonds de garantie permettra aux entrepreneurs d'investir dans des entreprises à risque. Le PDR entend faciliter l'innovation grâce à des projets de coopération et le transfert d'informations et de connaissances entre le secteur agroalimentaire, les chercheurs et d'autres parties prenantes. 155 projets de coopération verront le jour et 11 000 personnes bénéficieront d'une formation. Le PDR soutient également la participation au partenariat d'innovation européen et à ses groupes opérationnels.

Priorité 3: Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, en mettant l'accent sur les domaines suivants

Le programme soutient la gestion des risques agricoles en proposant des régimes d'assurance contre tous les aléas climatiques à 2 % de l'ensemble des agriculteurs (soit environ 1 500 agriculteurs).

Priorité 4: Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Afin d'améliorer l'environnement des zones agricoles, une aide est accordée à l'amélioration des paysages, de la biodiversité et de la gestion de l'eau et du sol sur 6 % des terres agricoles. Un plan de gestion du paysage agricole est mis en place dans l'optique d'assurer la préservation de l'habitat des oiseaux.

Priorité 6: Inclusion sociale et développement local dans les zones rurales

Grâce au développement local participatif (CLLD/Leader), le PDR entend assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales. L'accent est mis sur la croissance, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie. Les liens entre les villes et les zones rurales et entre les agriculteurs et les citoyens seront renforcés. L'aide apportée au titre du PDR devrait permettre de créer 250 nouveaux emplois et de couvrir 3 millions d'habitants des régions rurales.

Figure 18: Distribution indicative de l'aide publique au titre du programme de développement rural néerlandais

OBJECTIF	MESURE	DÉPENSE PUBLIQUE TOTALE (EUROS)	%
Priorité 1: Transfert de connaissances et innovation			
<i>Remarque: aucune allocation financière pour la Priorité 1, étant donné que les dépenses sont réparties entre d'autres domaines d'intervention</i>			
1A: Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances Objectif spécifique (OS): 6,59 % des ressources du PDR	01 connaissances		
	16 coopération		
1B: Renforcer les liens (avec le secteur de la recherche, etc.) OS: 155 opérations de coopération	16 coopération		
1C: Formation OS: 11 000 participants à la formation	01 connaissances		
Priorité 2: Compétitivité		432 610 000	32,86 %
2A: Performance des exploitations agricoles OS: 3,87 % des exploitations bénéficient d'une aide au titre du PDR	01 connaissances	21 870 000	1,66 %
	04 investissements	345 910 000	26,28 %
	16 coopération	64 830 000	4,93 %
Priorité 3: Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture		54 000 000	4,10 %
3B: prévention et gestion des risques agricoles OS: 1,8 % des exploitations bénéficient d'une aide au titre du PDR	17 gestion des risques	54 000 000	4,10 %

Priorité 4: Gestion des écosystèmes <i>Remarque: les dépenses relevant de la priorité 4 sont prévues pour l'ensemble de la priorité, et non à des domaines d'intervention particuliers</i>		675 862 000	51,35 %
4a Biodiversité: OS: 5,87 % des surfaces agricoles utilisées sous contrat 4B Gestion de l'eau: OS: 5,87 % des surfaces agricoles utilisées sous contrat 4C Gestion et érosion des sols OS: 0,48 % des surfaces agricoles utilisées sous contrat	04 investissements 10 Agroenvironnement- Climat	270 222 000 405 640 000	20,53 % 30,82 %
Priorité 6: Inclusion sociale et développement local dans les zones rurales		110 479 998	8,39 %
6B LEADER: OS: 64,86 % de la population rurale bénéficient de stratégies de développement local OS: 250 emplois créés (LEADER)	19 LEADER et CLLD	110 479 998	8,39 %
Assistance technique		43 390 720	3,3 %
TOTAL DES DÉPENSES PUBLIQUES		1 316 340 718	100 %

Source: Commission européenne, 2015.

BIBLIOGRAPHIE : PRINCIPALES SOURCES

- [Agriculture in the Netherlands. Its Recent Past, Current State and Perspectives](#), Van der Heide et al., 2011
- [Direct payments post-2014 - Decisions taken by Member States by 1 August 2014: State of play](#), Commission européenne, 2015
- [Green growth in the Netherlands](#), Statistiek Pays-Bas, 2015
- [Implementation of the First Pillar of the CAP 2014–2020 in the EU Member States](#), Henke et al. pour le Parlement européen, 2015. [Annexes](#)
- [Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in the Netherlands](#), OCDE, 2015.
- [Nederland – Country Profile](#), Commission européenne, 2015
- [OECD Economic Surveys: Netherlands 2014](#), OCDE, 2014
- [Pragmatism beats ideology at Dutch ballot box](#), Financial Times, 13 septembre 2012
- [Public goods and externalities: agri-environment policy measures in the Netherlands](#), OCDE, 2015
- [Report on the distribution of direct aids to agricultural producers \(financial year 2013\)](#), Commission européenne
- [Rural development, Country files: the Netherlands](#), Commission européenne, DG AGRI.
- [Rutte retains power in Dutch elections](#), Financial Times, 13 septembre 2012
- [The EU in the world - 2015 edition](#), Eurostat
- [The Netherlands - Agricultural Economic Report 2015: Summary](#), Berkhout, LEI Wageningen UR, 2015.
- [The Netherlands on the European scale](#), Statistiek Pays-Bas, 2016
- [Trends in the Netherlands 2015](#), Statistiek Pays-Bas, 2015

SITES INTERNET

<http://ec.europa.eu/agriculture/>

<http://ec.europa.eu/budget/>

<https://www.government.nl/>

<http://www.agrofoodportal.com/>

<http://www.landbouweconomischbericht.nl/home.html#uitgelicht-homepage>

<http://www.cbs.nl>

<http://enrd.ec.europa.eu/fr/country/thenetherlands>

DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE **B** POLITIQUES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION

Rôle

Les Départements thématiques sont des unités de recherche qui fournissent des conseils spécialisés aux commissions, délégations interparlementaires et autres organes parlementaires.

Domaines

- Agriculture et développement rural
- Culture et éducation
- Pêche
- Développement régional
- Transport et tourisme

Documents

Visitez le site web du Parlement européen:
<http://www.europarl.europa.eu/supporting-analyses>

SOURCE PHOTO: iStock International Inc, Photodisk, Phovoir



ISBN 978-92-823-8646-0 (paper)
ISBN 978-92-823-8638-5 (pdf)

doi:10.2861/77641 (paper)
doi:10.2861/380320 (pdf)